

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE

Pour permettre aux Jarréziens de s'associer à la démarche de développement durable de la commune, le Conseil Municipal a décidé de promouvoir l'acquisition de récupérateurs des eaux pluviales par les particuliers pour un usage domestique, hors consommation alimentaire.

Les particuliers domiciliés sur la commune de Soucieu-en-Jarrest qui installeront des récupérateurs d'eau de pluie sur le territoire de la commune et qui en feront la demande pourront bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 % du montant TTC de l'équipement de récupération et de ses accessoires, plafonnée à 50 € par foyer.

Les aides seront octroyées dans la limite des crédits alloués au titre de l'exercice 2024.

Les équipements sont destinés à un usage de l'eau de pluie récupérée pour des fins domestiques, hors consommation alimentaire :

- Usage intérieur uniquement pour :
 - Remplir les chasses d'eau des WC,
 - Laver les sols,
 - Laver du linge à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté.
- Usage extérieur libre, notamment pour :
 - Arroser le jardin,
 - Nettoyer les terrasses, voitures, etc.

Vous pouvez consulter vos droits et devoirs en matière de récupération de l'eau de pluie via le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481>. En cas d'usage intérieur de l'eau de pluie, il est obligatoire d'en faire la déclaration.

Pour bénéficier de cette aide :

- **Faites l'acquisition d'un équipement de récupération de l'eau de pluie** d'une capacité minimale de **300 litres** auprès du **professionnel** de votre choix.
- **Obtenez une facture établie au nom et à l'adresse du demandeur** comportant le montant du ou des équipements, la date de paiement, le nom et l'adresse du professionnel et le descriptif du matériel (volume du récupérateur d'eau et accessoires éventuels).
- **Adressez le dossier de demande d'aide financière** à la mairie avec les pièces suivantes :
 - La fiche de demande d'aide dûment complétée et signée
 - Une copie de la facture acquittée
 - Un justificatif de domicile de moins de six mois
 - Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Après instruction du dossier, l'aide financière vous sera versée par virement bancaire.

La commune se réserve le droit de se rendre sur place pour vérifier la présence et la bonne utilisation du récupérateur des eaux pluviales.



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE

DEMANDEUR :

NOM

Prénom

Adresse

Téléphone

Mail

EQUIPEMENT

Volume de la ou des cuves de récupérations Litres

Prix d'achat € T.T.C.

Date d'achat

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Une copie de la facture acquittée
- Un justificatif de domicile de moins de six mois
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

La Mairie de Soucieu-en-Jarrest utilise vos données personnelles pour vous communiquer des informations.
En aucun cas vos données ne sont transmises à des tiers à des fins commerciales. Vous avez à tout moment la possibilité d'accéder aux données vous concernant, d'en demander la rectification ou de vous opposer à leur conservation en en faisant la demande par mail à contact@soucieu-en-jarrest.fr

Signature du demandeur

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande arrivée le

- Accord
- Refus

Décision :